



Note d'

Numéro 59
Janvier 2014

information

du SRED

Service de la recherche en éducation
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le saut de classe à l'école primaire genevoise

Verena Jendoubi, Alexandre Jaunin et Narain Jagasia

Dans le canton de Genève, le saut de classe, appelé *dispense d'âge*, existe depuis 1961. Les élèves jugés aptes en raison de la précocité de leur développement cognitif et socio-affectif peuvent suivre un degré scolaire destiné normalement à des élèves plus âgés qu'eux (voir Encadré 1).

Avec cette pratique bien ancrée dans le système scolaire genevois, de nombreux élèves ont bénéficié d'une accélération de leur cursus scolaire. Considérée comme une mesure de différenciation permettant à ces élèves de suivre un enseignement plus adapté à leurs besoins particuliers, la dispense d'âge n'a cependant jamais fait l'objet d'une étude portant sur le devenir scolaire à long terme de cette population. Que sont devenus ces élèves ? Ont-ils gardé leur avance ? Sont-ils restés de bons élèves ? Quelle est leur orientation scolaire à l'issue de l'école obligatoire ?

Le SRED a mené une étude portant sur les enfants pour lesquels une demande de saut de classe à l'école primaire genevoise publique a été formulée entre 1993 et 2009. Cette étude a fait l'objet d'un rapport¹ publié en novembre 2013 ; les principaux résultats sont présentés dans cette note. Ils reposent sur l'analyse de différentes données à disposition du SRED², ce qui a permis notamment de mieux caractériser cette population d'enfants et d'observer leurs parcours scolaires en comparant ceux ayant été autorisés à sauter une classe

avec ceux pour qui cette accélération avait été refusée.

Au cours de cette période, 3'213 demandes de dispense d'âge pour un saut de classe ont été faites. Deux populations d'enfants peuvent être distinguées selon leur provenance³ lors de la demande de saut de classe : les enfants déjà scolarisés dans l'enseignement primaire public genevois (qui représentent les trois quarts des demandes, soit 2'469 demandes au cours de la période d'observation) et les enfants provenant d'un autre système scolaire (739 demandes, dont une moitié en provenance

Encadré 1. Le dispositif de dispense d'âge

Selon le règlement relatif aux dispenses d'âge du canton de Genève, "une dispense d'âge peut être accordée lorsque l'élève est jugé apte du point de vue scolaire, psychologique et médical à suivre sans difficulté l'année de scolarité immédiatement supérieure à celle qu'il devrait suivre" (art. 5 C 1 10.18). L'évaluation du bien-fondé des demandes de saut de classe au niveau du primaire* a été prise en charge, entre 1978 et 2009, par le service de la recherche en éducation (SRED). Depuis 2010, c'est la direction de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui assure la passation de cette évaluation.

Le dispositif mis en place pour examiner la pertinence d'un saut de classe en s'assurant qu'il corresponde bien aux besoins de l'enfant, et cela dans une vision à long terme, s'appuie sur une évaluation globale comportant plusieurs volets :

- un bilan psychologique examine les compétences intellectuelles de l'enfant, son développement socio-affectif, sa motivation pour le travail scolaire et sa perception de soi ;
- des épreuves pédagogiques évaluent les connaissances scolaires en français et en mathématiques ;
- un questionnaire adressé aux parents et un autre destiné aux enseignants apportent des informations complémentaires sur les aptitudes et le comportement de l'enfant dans les différents contextes du quotidien ;

– un préavis médical établi par un médecin atteste que l'enfant est apte à supporter sans inconvénients pour sa santé l'effort qui lui est demandé en cas de saut de classe.

Pour connaître l'évolution des enfants au cours de l'année suivant une demande de dispense d'âge, indépendamment de son issue, un questionnaire est adressé aux enseignants concernés.

* Sont concernés les sauts de la 2P (premier degré scolaire autorisé de sauter) à la 7P. Le saut de la 8P, qui constitue en même temps une entrée anticipée au cycle d'orientation (CO, secondaire I), était assuré par la direction générale du CO. Suite à la création de la DGEO en 2013, celle-ci s'occupera des examens de l'ensemble des demandes concernant la scolarité obligatoire.



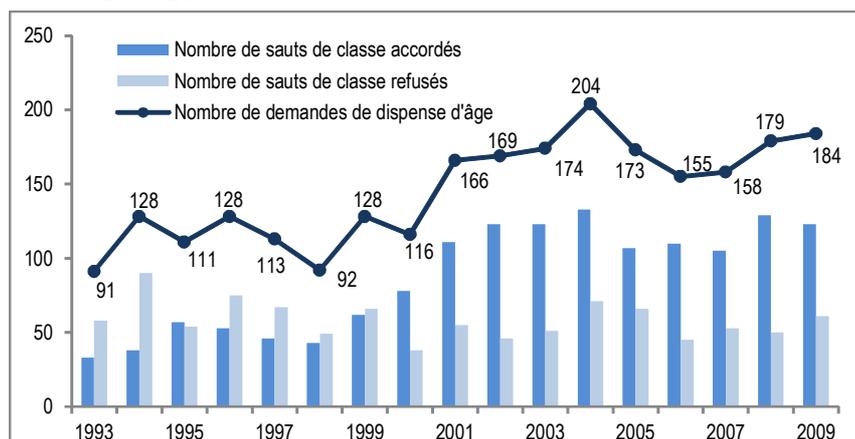
REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Service
de la recherche
en éducation

Figure 1. Nombre de demandes, de sauts de classes accordés et refusés, 1993-2009



Source : SRED (2012).

d'une école privée genevoise et l'autre moitié d'un autre canton ou de l'étranger) qui souhaitent intégrer l'enseignement public genevois au cours de la scolarité primaire dans une classe d'âge ne correspondant pas à la leur⁴. La démarche, pour ces derniers, correspond davantage à une demande d'orientation dans un nouveau système éducatif qu'à une réelle demande de saut de classe, raison pour laquelle ces deux situations ont été distinguées lors de nos analyses. Les résultats présentés ici concernent uniquement les enfants scolarisés dans l'enseignement primaire public genevois au moment de la demande de dispense d'âge en vue d'un saut de classe.

Qui sont les enfants qui sautent une classe ?

Depuis les années 2000, entre 150 et 200 demandes de saut de classe par an

Entre 1993 et 2009, 2'469 demandes de saut de classe ont concerné les enfants scolarisés dans l'enseignement primaire public genevois. Le nombre annuel de demandes de saut de classe a varié au cours du temps : depuis les années 2000, il oscille entre 150 et 200 demandes annuelles, alors qu'il était compris entre 90 et 130 durant les années 1990 (Figure 1). Ces démarches concernent annuellement une part infime de la population scolaire (environ 0.7% depuis les années 2000). Quant aux enfants obtenant une dispense d'âge (1'474 sur l'ensemble de la période observée), ils représentent annuellement au final 0.4% de la population scolaire. Au cours des années 1993-2009, ce sont en moyenne 60% des enfants pour qui une demande avait été formulée qui ont été autorisés à sauter une classe.

Une préférence pour un saut de classe au début de la scolarité...

Plus du tiers (36%) des demandes de

saut de classe visent une entrée anticipée en 3P qui, à cette époque, marquait le début de la scolarité obligatoire à 6 ans⁵ (Figure 2). Dès lors, sauter la deuxième année de ce que l'on appelait alors l'école enfantine, un degré pas encore obligatoire et qui correspond (encore aujourd'hui) au premier saut autorisé, est globalement perçu comme plus "facile", bien qu'il y ait déjà un programme spécifique prévu pour ce cycle élémentaire. Par ailleurs, les différents professionnels (enseignants, psychologues, chercheurs) considèrent souvent ce saut aussi comme plus approprié du fait qu'il intervient tout au début de la scolarité de l'enfant.

...mais une probabilité d'obtenir un saut de classe plus élevée pour les degrés avancés

Alors que le nombre de demandes baisse à mesure que le degré visé est élevé, le taux d'obtention croît avec le degré visé : 79% des demandes visant une entrée en 8P ont été acceptées, contre 55% de celles pour la 3P. Ce lien entre le degré visé et l'obtention de la dispense d'âge est surtout marqué de-

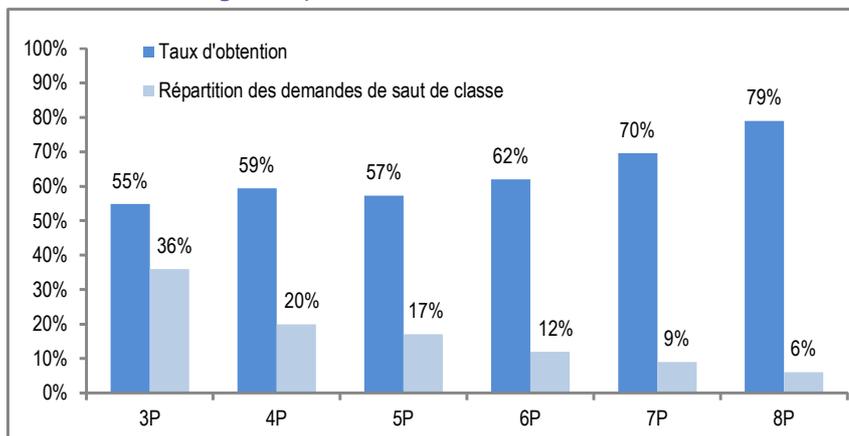
puis le début des années 2000.

Ce constat peut être mis en relation avec la perception qu'ont les parents de l'école enfantine, de l'utilité et de la portée qu'ils lui attribuent, en particulier lorsque l'enfant a fréquenté une institution de la petite enfance (crèche ou jardin d'enfants), ce qui est de plus en plus fréquent. Un programme scolaire axé sur des préapprentissages et la fréquentation d'une structure de la petite enfance amènent probablement, surtout lorsque l'enfant sait déjà lire, certains parents à tenter plus facilement une démarche en vue d'un saut de classe au début de la scolarité (voir le paragraphe suivant). Par la suite, les apprentissages scolaires constituent un cadre de référence plus évident pour les parents et rendent ces derniers plus prudents. Dès lors, plus la demande de saut de classe concerne un degré avancé dans la scolarité primaire, plus il y a un phénomène d'auto-sélection : plusieurs facteurs (compétences de l'enfant, ennui, avis de l'enseignant, etc.) doivent alors concorder pour que les parents envisagent cette démarche.

Le mois de naissance, le motif sous-jacent d'une demande de saut de classe...

Un peu plus de la moitié (53%) des enfants candidats à une dispense d'âge sont nés au cours des trois mois (novembre, décembre et janvier) qui suivent la date limite (31 octobre) déterminant jusqu'en 2009 l'âge d'entrée à l'école publique genevoise⁶ (Figure 3). Parmi les plus jeunes (ceux visant la 3P), cette part atteint 71% (Figure 4). Ainsi, le fait d'être né juste après cette date butoir peut être perçu par certains parents comme une entrée retardée à l'école et incite certainement une partie d'entre eux à tenter cette démarche, en particulier au tout début de la scolarité, même si ce motif n'est que rarement formulé ouvertement.

Figure 2. Répartition des demandes de saut de classe et taux d'obtention, selon le degré visé, 1993-2009



Source : SRED (2012).

Lorsque les parents motivent la demande de saut de classe (questionnaire "parents"), ils mettent essentiellement en avant les compétences de l'enfant. Ces compétences, perçues comme plus étendues et plus développées que chez la moyenne des enfants du même âge, seraient alors, aux yeux des parents, souvent source d'ennui et de démotivation pour les activités scolaires proposées, estimées comme trop faciles.

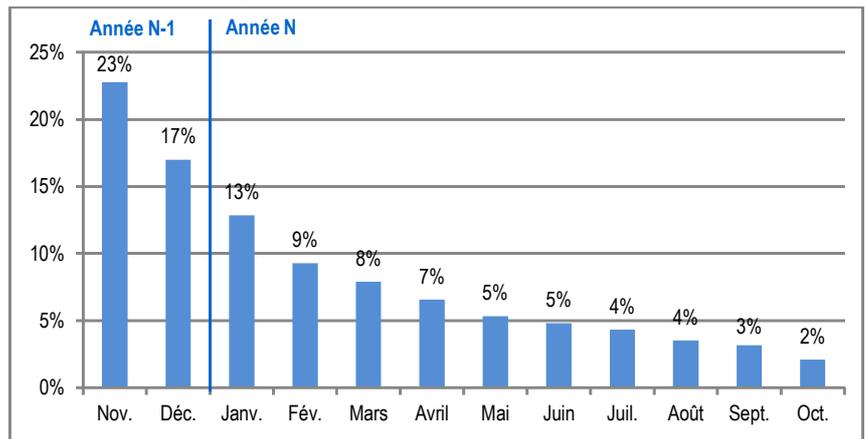
...et un facteur jouant sur l'obtention d'une dispense d'âge

En particulier pour les premiers degrés, les enfants les plus âgés, c'est-à-dire ceux nés au cours des trois mois qui suivent la date limite du 31 octobre, ont plus de chance d'obtenir une dispense d'âge. Ce facteur âge est bien évidemment à mettre en relation avec l'âge mental de l'enfant et, par conséquent, avec son développement psychologique. Ainsi, un écart de plusieurs mois en termes d'âge chronologique implique généralement une différence en termes de développement mental. Et pour les jeunes candidats à un saut de classe (ayant autour de 4 à 7 ans), une différence de quelques mois a davantage de poids que lorsqu'ils ont 12 ans (Grégoire, 1992 ; Florin, Cosnefroy et Guimard, 2004).

La classe à double degré, un contexte pédagogique révélateur pour certains enfants

Le tiers des enfants candidats à un saut de classe fréquentaient, au moment de la demande, une classe à double degré dans le degré inférieur⁷. De plus, ils obtiennent, en moyenne, un peu plus fréquemment l'autorisation de sauter une classe que les élèves fréquentant une classe à degré unique au moment de la demande. La classe à double degré favoriserait-elle l'accélération des apprentissages ? Selon les recherches menées en France autour de cette question (Leroy-Audoine et Suchaut, 2006 ; Suchaut, 2008),

Figure 3. Répartition des demandes de saut de classe selon le mois de naissance, 1993-2009



Source : SRED (2012).

aucun effet particulier sur la réussite scolaire n'a pu être mis en évidence⁸. Ceci nous amène à penser que le lien positif, observé dans notre étude, entre fréquentation du degré inférieur d'une classe à double degré et obtention d'une dispense d'âge est d'abord dû au profil intellectuel de ces élèves. Présentant certaines facilités d'apprentissage accompagnées d'un bon potentiel intellectuel, ils profitent de ce contexte pédagogique qui leur permet non seulement d'assimiler des connaissances scolaires abordées par les plus âgés de la classe mais surtout d'être identifiés comme enfants susceptibles de sauter une classe. Autrement dit, il ne suffit pas d'avoir bénéficié du contexte d'une classe à double degré pour présenter une avance suffisante et globale nécessaire à un saut de classe, puisqu'une partie des enfants candidats à un saut de classe ayant bénéficié d'un tel contexte n'obtiennent pas la dispense d'âge.

Le saut de classe, une mesure socialement marquée

Les enfants issus d'un milieu socialement favorisé, mais aussi ceux de nationalité suisse ou ceux dont la première langue parlée est le français, sont surreprésen-

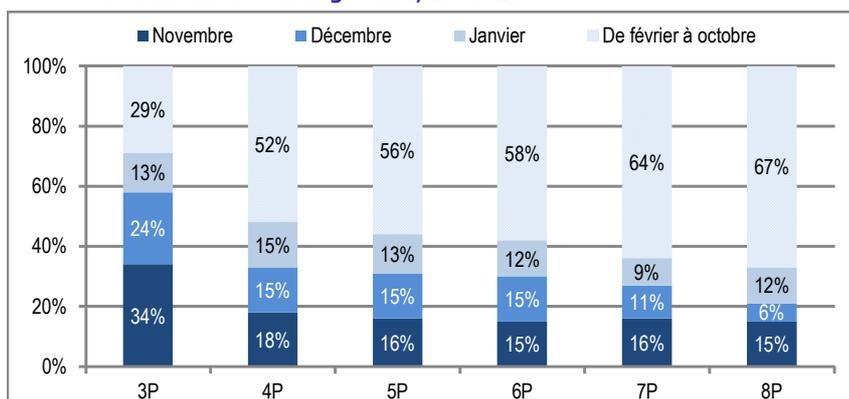
tés parmi les candidats à une dispense d'âge. De plus, la propension à obtenir la dispense d'âge pour sauter une classe est, toutes choses égales par ailleurs, plus élevée pour un enfant de milieu socialement favorisé ou de nationalité suisse.

La surreprésentation de ces enfants au moment de la candidature en vue d'un saut de classe peut s'expliquer en partie par des considérations culturelles (attentes scolaires élevées, optimisation de la scolarité, connaissance du système scolaire). En revanche, comment comprendre la persistance de cet effet au moment de l'évaluation, alors que l'on pouvait s'attendre à un certain effet neutralisant des tests cognitifs ? Toutefois, il s'avère qu'une fois le saut de classe effectué, le milieu social d'appartenance tout comme la nationalité ne montrent plus d'effet discriminant sur les résultats scolaires en fin de primaire⁹ pour les enfants ayant sauté une classe, contrairement à ce que l'on constate pour l'ensemble des élèves de 8P¹⁰. Sélectionnés sur la base d'une série de critères communs, ces élèves ayant sauté une classe au primaire constituent, en fin de compte, un groupe relativement homogène et présentent dès lors, quel que soit leur milieu social, les mêmes chances de réussite scolaire.

Les enseignants soutiennent largement les demandes de dispense faites pour leurs élèves

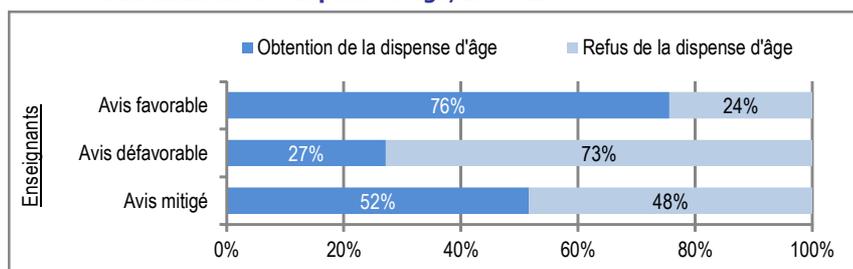
Près des trois quarts des enseignants (71%) appuient favorablement le saut de classe demandé pour l'un de leurs élèves. Ils sont d'ailleurs parfois à l'origine de la demande. Ce soutien est particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une demande pour les grands degrés du primaire (dans 86% des cas lorsque le degré visé est la 8P, contre 63% pour la 3P). Leur avis positif est alors essentiellement motivé par le bon niveau de performances scolaires dont font preuve les enfants en question.

Figure 4. Répartition des demandes de saut de classe selon le mois de naissance et le degré visé, 1993-2009



N.B. Les enfants nés aux mois de novembre et décembre sont nés l'année N-1, les autres l'année N.
Source : SRED (2012).

Figure 5. Avis des enseignants au moment de la dispense d'âge et résultats aux examens de dispense d'âge, 1993-2009



Source : SRED (2012).

Lorsque les enseignants émettent un avis défavorable (16%), c'est généralement un manque de maturité et de motivation pour les activités scolaires qui sont mis en avant. Pour près d'un quart de ces cas, ces motifs sont avancés pour contrebalancer des situations où les compétences cognitives pourraient être considérées comme suffisantes pour un saut de classe. De tels décalages entre développement cognitif et affectif sont, par ailleurs, souvent à l'origine des doutes et des incertitudes que les enseignants peuvent exprimer (13% des cas) quant au bien-fondé d'un saut de classe.

Concordance élevée entre enseignants et psychologues

Dans trois quarts des situations, on peut constater une concordance entre l'avis des enseignants et la décision des psychologues en charge de l'évaluation des demandes de dispense d'âge. En proportion, en cas de divergence, autant les avis favorables que les avis défavorables des enseignants ne sont pas "confirmés" par les psychologues (Figure 5). La correspondance entre les décisions des psychologues et l'avis favorable des enseignants est un peu plus élevée pour les demandes de saut de classe qui visent les trois derniers degrés du primaire¹¹.

Que deviennent les enfants qui ont sauté une classe ?

Un constat des enseignants très positif un an après

Pour une très large majorité des enseignants (89%), le saut de classe est considéré comme une mesure réussie au vu de l'année scolaire écoulée suite à cette décision. Les performances scolaires de leurs élèves ayant sauté une classe sont restées très bonnes et les éventuelles lacunes dues au programme scolaire manqué ont généralement été aisément comblées. L'intégration dans une classe composée de camarades plus âgés n'a pas non plus engendré de problèmes particuliers. Toutefois, parmi les plus jeunes (3P, 4P), certains pouvaient présenter un manque de maîtrise du graphisme parfois considéré comme problématique.

Lorsque les enseignants estiment, une année après, que le saut de classe n'a pas été bénéfique pour l'enfant (soit 6% des cas, les 5% restants étant ceux où les enseignants sont mitigés), c'est avant tout, selon eux, en raison d'un manque de maturité et d'un rythme de travail non adapté aux exigences de la nouvelle classe. Les performances scolaires ne sont que très rarement la cause de l'avis négatif des enseignants.

Ils restent de (très) bons élèves

Aux épreuves cantonales que tous les élèves passent à la fin de la scolarité primaire (8P), les enfants ayant sauté une classe obtiennent en moyenne, en français (compréhension de l'écrit) et en mathématiques, des résultats nettement supérieurs à ceux obtenus par l'ensemble des élèves (Figure 6). Ils réussissent aussi un peu mieux que les élèves à qui une dispense d'âge avait été refusée. Cela montre que malgré le fait d'avoir sauté une classe, ces enfants maintiennent leur bon, voire excellent niveau scolaire. Ces constats correspondent aux résultats issus d'autres études dans ce domaine (cf. Encadré 2).

Par ailleurs, pour les enfants ayant sauté une classe au cours de l'école primaire, leurs résultats en fin de primaire restent très bons quel que soit le degré sauté. Enfin, si pour l'ensemble des élèves de 8P, les résultats aux épreuves

cantonales diffèrent fortement selon le milieu social d'appartenance et la langue parlée à la maison, ce n'est plus le cas au sein du groupe des enfants ayant sauté une classe : les enfants de milieu social modeste ou dont la langue parlée à la maison n'est pas le français réussissent aussi bien que les autres.

Des résultats aux tests cognitifs supérieurs à ceux des autres 8P

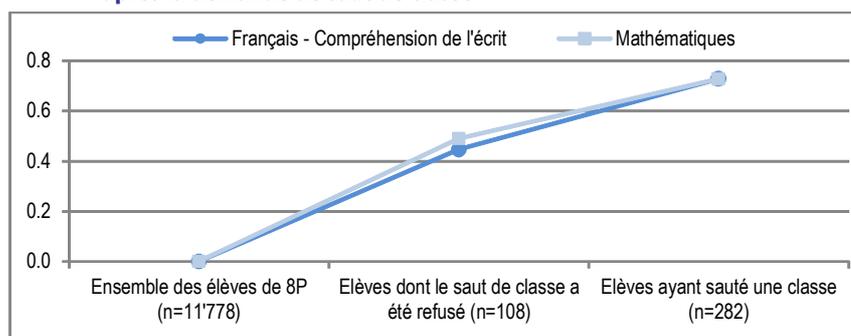
En fin de primaire, tous les élèves passent des tests de préorientation sous forme de tests de raisonnement (touchant le raisonnement logique, verbal, numérique et spatial). On retrouve les mêmes tendances que celles observées pour les épreuves cantonales : les enfants au bénéfice d'un saut de classe réussissent en moyenne nettement mieux ces tests que l'ensemble des élèves, et mieux que ceux à qui la dispense d'âge avait été refusée, sauf au test sur les rotations de figures (raisonnement spatial) qui ne semble pas être un test discriminant de manière générale.

Une avance scolaire conservée

Les élèves au bénéfice d'un saut de classe dont nous avons pu observer les parcours scolaires ont majoritairement franchi les années avec succès. A l'issue de la scolarité obligatoire¹², à quelques exceptions près, ils ont tous gardé leur avance scolaire et la très grande majorité d'entre eux poursuivent au postobligatoire une formation gymnasiale (Figure 7), filière la plus exigeante.

Toutefois, pour quelques élèves, un redoublement s'est avéré nécessaire à un moment donné : 3% des élèves ont perdu leur avance avant la fin de la scolarité obligatoire, essentiellement au cours du secondaire I. On peut s'étonner que des élèves ayant effectué un saut de classe puissent être amenés à redoubler, mais ce cas de figure reste très marginal en comparaison à l'ensemble des élèves.

Figure 6. Résultats aux épreuves cantonales de fin de primaire (2006, 2008 et 2010) : scores moyens standardisés, selon le domaine et la situation après la demande de saut de classe



N.B. Un score standardisé mesure à combien d'écart-type de la moyenne (ici celle de l'ensemble des élèves de 8P) se situe un score donné. Tous les scores des élèves ont été standardisés selon le domaine et l'année de l'épreuve. Pour chaque année et domaine, l'échelle est ainsi la même, avec une moyenne de 0 et un écart-type de 1. Les scores standardisés ne changent pas la position relative des scores : les scores élevés restent relativement élevés et les scores faibles relativement faibles.

Source : SRED / Résultats aux épreuves cantonales - DGEP

Au Collège, une réussite supérieure aux autres élèves

Si l'on considère l'ensemble des élèves commençant une formation gymnasiale, seule la moitié (52%) de ces élèves est, quatre ans après, en dernière année du Collège (Figure 8). Pour les élèves ayant sauté une classe au cours de leur scolarité primaire, ils sont 81% à être en dernière année de la formation gymnasiale quatre ans après. Ces derniers redoublent moins souvent une année et se réorientent plus rarement que les autres élèves.

Saut de classe refusé : une situation "entre-deux"

Globalement, les enfants à qui le saut de classe a été refusé réussissent mieux les épreuves cantonales de fin de primaire que l'ensemble des élèves, mais moins bien que ceux qui ont obtenu la dispense d'âge. Leurs parcours scolaires diffèrent toutefois peu de ceux des élèves qui ont sauté une classe, une partie d'entre eux finissant d'ailleurs par sauter une classe au primaire ou au secondaire I, en passant parfois par une école privée. Enfin, leurs parcours au Collège se distinguent de ceux des élèves qui ont sauté une classe au primaire par davantage de redoublements et de réorientations, mais présentent cependant par rapport à l'ensemble des élèves moins de réorientations.

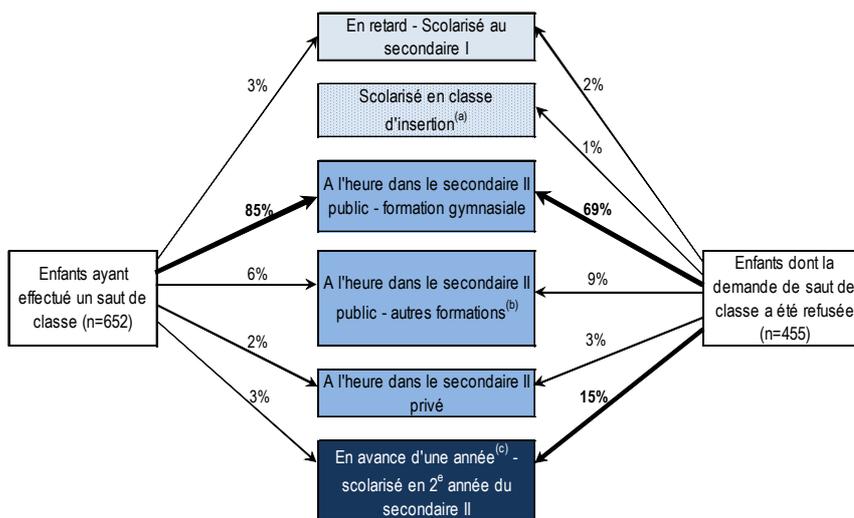
Si leurs résultats en fin de primaire et leurs parcours scolaires donnent au final une certaine légitimité à la demande de saut de classe souhaitée pour ces enfants au cours de la scolarité primaire, on ne sait évidemment pas quel aurait été l'impact d'un tel saut de classe sur leur réussite et leurs parcours scolaires.

Quelques constats généraux

Une issue positive après un saut de classe

Les résultats issus de cette étude montrent que le saut de classe a été une mesure positive pour la plupart des en-

Figure 7. Situation scolaire à l'entrée théorique dans le 1er degré du secondaire II



N.B. Pour les enfants ayant sauté une classe, "à l'heure" signifie avoir conservé son avance.

^(a) Complément de formation, classe transitoire. ^(b) Formation professionnelle et formation de culture générale. ^(c) Pour les enfants ayant sauté une classe, cela signifie que ces enfants ont encore sauté un degré.

Source : SRED (2012).

fants qui en ont bénéficié :

- à la fin de l'école primaire, ils obtiennent de très bons résultats aux épreuves cantonales (tests scolaires notamment, en français et en mathématiques) ;
- à la fin de la scolarité obligatoire, ils se dirigent majoritairement vers la formation gymnasiale, filière la plus exigeante, qu'ils réussissent, de plus, mieux que l'ensemble des élèves ;
- à quelques exceptions près, ils maintiennent tous leur avance scolaire jusqu'à la fin de leur formation secondaire II.

Par ailleurs, si les différences avec l'ensemble des élèves en matière de réussite et de parcours scolaires sont notables, les enfants ayant sauté une classe se distinguent aussi de ceux à qui une telle dérogation avait été refusée, mais dans une moindre mesure. Les résultats obtenus par ces derniers aux tests scolaires en fin de primaire sont légèrement plus faibles que ceux des élèves ayant sauté une classe, et si leurs parcours sco-

laires sont assez proches en ce qui concerne l'orientation au PO, ces élèves ont tout de même plus de difficultés lorsqu'ils suivent une formation gymnasiale.

Une mesure bénéfique ?

Les divers aspects abordés dans cette étude montrent que le saut de classe n'a non seulement pas porté préjudice aux enfants qui en ont bénéficié, mais qu'au regard de leurs résultats et parcours scolaires, cette mesure a été efficace. Toutefois, ces résultats ne permettent pas d'apprécier l'impact du saut de classe au niveau psychoaffectif. Comment les enfants ont-ils vécu ce saut ? A-t-il engendré des difficultés ou la nécessité d'un investissement important en termes d'effort et de travail scolaire ? Quelles sont les effets sur l'estime de soi et la motivation scolaire ? En d'autres mots, est-ce que l'accélération du cursus scolaire a apporté d'autres avantages que celui de terminer la scolarité plus tôt ? Sans des investigations plus qualitatives, il est difficile, à partir de cette étude, d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

L'examen de dispense d'âge, bon prédicteur de la réussite scolaire

Il est fort intéressant de constater que si nos résultats vont dans le même sens que ceux issus des études qui concernent avant tout les enfants à haut potentiel intellectuel (HPI) qui ont eu une accélération de leur cursus scolaire (cf. Encadré 2), les dispenses d'âge à Genève ne ciblent pas exclusivement cette population, contrairement à ce qui se pratique généralement ailleurs. Que peut-on en déduire ?

Figure 8. Situation quatre années après une entrée en formation gymnasiale

	Formation gymnasiale		Réorientations			Non scolarisés à Genève	Total
	3 ^e année	4 ^e année	Formation de culture générale	Formations professionnelles	Ecoles privées		
Enfants ayant effectué un saut de classe (n=305)	9%	81%	2%	4%	1%	3%	100%
Enfants dont la demande de saut de classe a été refusée (n=255)	14%	66%	3%	8%	2%	7%	100%
Ensemble des élèves (cohortes 2000-2007)	17%	52%	7%	13%	3%	8%	100%

Source : SRED

Le saut de classe peut-il être une solution adéquate pour un enfant ayant des facilités scolaires sans pour autant présenter un profil d'enfant surdoué ? Pour rappel, l'évaluation en vue de l'obtention d'une telle dérogation à Genève ne définit pas un quotient intellectuel minimal, mais les exigences fixées durant la période étudiée étaient assez élevées, aussi bien du point de vue des connaissances scolaires qu'en ce qui concerne le développement cognitif et socio-affectif. Il est ainsi fort probable que la sélection des élèves considérés ici comme aptes à sauter une classe se rapprocherait de celle effectuée ailleurs sur la base des critères définissant le haut potentiel intellectuel.

A partir de ces différents constats, on peut donc conclure que l'examen mis en place pour évaluer l'opportunité ou non d'un saut de classe a non seulement permis de bien cibler les enfants pouvant bénéficier d'une telle mesure, mais également que cet examen a fait preuve d'une bonne validité de prédiction, puisque les enfants ayant sauté une classe se distinguent clairement de l'ensemble des élèves en termes de réussite et de parcours scolaires.

L'importance d'une évaluation globale de l'enfant

Si l'on peut tirer des résultats de notre étude que le dispositif d'évaluation mis en place à Genève est adéquat, ces résultats révèlent également l'importance d'une évaluation globale de l'enfant.

Différentes études montrent qu'un recours inapproprié au saut de classe génère des effets négatifs et peut entraîner, à plus ou moins long terme, un redoublement. Dans son article, Stamm (2011) évoque la situation du canton de Zurich où aucune évaluation globale ne précède la décision d'autoriser une scolarisation anticipée. Trois enfants sur cinq autorisés à débiter la scolarité obligatoire de manière anticipée et à titre d'essai doivent, au bout de cette période probatoire de trois mois, retourner au jardin d'enfants. Selon l'auteur, ce retour serait très souvent mal vécu, non seulement par l'enfant, mais aussi par les parents.

En France, où le taux de redoublement parmi les élèves au bénéfice d'un saut de classe est assez élevé, il n'existe pas non plus d'évaluation globale de l'enfant. Au Québec, on a noté une diminution progressive entre 1987 et 1989 du nombre de situations scolaires problématiques chez les élèves au bénéfice d'une entrée anticipée à l'école maternelle, après avoir rendu l'évaluation d'admission plus systématique et plus rigoureuse (Beauchesne, 1991).

Bon nombre d'experts s'étant penchés sur la question de l'accélération scolaire s'accordent pour souligner l'importance d'une évaluation globale comme préalable fondamental à un saut de classe, pour s'assurer que cette décision répond réellement aux besoins de l'enfant. Des recommandations ont été formulées, invitant les professionnels à tenir compte d'un ensemble de paramètres afin de prendre une décision avisée. Ainsi, aux États-Unis, une échelle (*IOWA Acceleration Scale*) a été mise au point. Elle définit plusieurs domaines à prendre en considération : les aptitudes intellectuelles et scolaires, l'attitude et la motivation de l'enfant face au travail scolaire, l'attitude des différents acteurs face au saut de classe (enseignants, parents, enfant), le développement physique, le développement socio-affectif et le contrôle émotionnel.

En Suisse, la majorité des cantons ont également recours à une investigation

approfondie à l'aide d'échelles de Wechsler complétées par d'autres tests psychotechniques. Si ce type d'évaluation permet de limiter les décisions inopportunes, il faut néanmoins être conscient qu'il est très difficile de faire des pronostics à plus long terme, le devenir scolaire d'un enfant étant influencé par un ensemble de facteurs d'ordre individuel, mais aussi contextuel (environnement familial, social et scolaire).

Si dans l'ensemble, les différents constats issus de notre étude sont positifs, il n'empêche que quelques élèves (3%) ayant sauté une classe ont été amenés à redoubler, perdant ainsi leur avance scolaire. La plupart du temps, ce redoublement a lieu au cours de la scolarité dans le secondaire, donc quelques années après le saut de classe. Même si ces cas restent exceptionnels, ils soulèvent tout de même quelques questions : est-ce que ces redoublements sont une consé-

Encadré 2. Accélération scolaire : les résultats d'autres recherches

La question du devenir des enfants ayant bénéficié d'une accélération scolaire, que ce soit sous forme d'une entrée anticipée à l'école, d'un saut de classe ou d'un programme accéléré, a fait l'objet d'un grand nombre d'études, en particulier aux États-Unis. Précisons toutefois que généralement l'accélération scolaire est destinée aux élèves diagnostiqués à haut potentiel intellectuel (HPI) et présentant un quotient intellectuel supérieur à 125 ou 130, selon les pays. Sur la base des différents résultats de ces travaux, on peut conclure que les enfants accélérés réussissent généralement assez facilement à s'adapter à un rythme de travail plus élevé sans que leurs performances scolaires n'en soient affectées à court ou à long terme. Globalement, ces enfants choisissent davantage que la moyenne des cursus scolaires exigeants qu'ils terminent avec succès. Si l'impact de l'accélération sur les résultats scolaires semble être unanimement positif, les effets sur le développement psycho-affectif sont plus difficiles à cerner et les effets mis à jour sont plutôt minces. Il semblerait toutefois que ces enfants ne rencontrent pas plus souvent que les autres des difficultés d'ordre relationnel, comportemental ou psychologique.

Les autres expériences suisses en matière de saut de classe qui ont fait l'objet d'une étude, notamment à Berne (Tschanz, 1998) et Zurich (Bähr, 1998 et 2002) s'inscrivent dans ces mêmes constats positifs. Dans une majorité des situations, le saut de classe a été vécu comme une mesure bénéfique par l'ensemble des protagonistes impliqués (enfants, parents, enseignants) : si c'était à refaire, la plupart des enfants et des parents se décideraient à nouveau pour un saut de classe.

De manière générale, la plupart des auteurs s'accordent pour dire que le succès d'une accélération scolaire dépend des critères de sélection et du contexte dans lequel elle se fait. Seule une évaluation minutieuse qui tienne compte du potentiel de l'enfant et de sa maturité permet de déterminer le bien-fondé d'une telle mesure. Un accompagnement et une attitude positive de la part des enseignants seraient également indispensables à la réussite d'une accélération.

Malgré ces constats plutôt positifs, différents chercheurs constatent que l'accélération continue à susciter des craintes auprès des enseignants qui restent réticents vis-à-vis de cette mesure. Selon une étude de Southern (1989), les enseignants craignent particulièrement des effets néfastes sur le développement socio-affectif de l'enfant accéléré. Cette conception semble davantage reposer sur des convictions et des croyances de l'ordre du bon sens que sur des faits établis. En effet, ce chercheur a constaté qu'au fur et à mesure que les enseignants ont personnellement eu affaire à des enfants accélérés, ils adoptent une attitude plus positive face à ce type de mesure. Un autre facteur influençant l'attitude des enseignants face aux mesures d'accélération concerne l'information, voire la formation (Hoogeveen, 2005). Les enseignants bien informés sur la question du haut potentiel intellectuel et des résultats des recherches sur l'impact de l'entrée anticipée ou du saut de classe ont davantage tendance à considérer positivement ces mesures (Colangelo, Assouline, 2004). Ce constat devrait d'autant plus faire réfléchir qu'on a pu constater que l'attitude des enseignants joue un rôle important dans la réussite d'une mesure d'accélération (Heinbokel, 1996, Feldhusen et al., 1986).

De ce petit tour d'horizon des différentes études s'étant penchées sur la question des effets de l'accélération, on peut déduire que l'accélération scolaire est une mesure adéquate en vue de répondre aux besoins spécifiques des enfants HPI. Cependant, son succès dépend de nombreux paramètres comme la qualité de l'évaluation, le bien-fondé d'une telle mesure et l'attitude de l'entourage (enseignants, famille).

quence directe du saut de classe ? Cette accélération scolaire a-t-elle généré des difficultés en raison d'un rythme de travail trop exigeant, entraînant des lacunes devenues insurmontables au fil du temps ? Est-ce que le passage à l'adolescence a mis en exergue un décalage avec le développement psychologique qui s'est répercuté sur les performances scolaires, ou bien des événements indépendants du saut de classe ont-ils perturbé à un moment donné l'équilibre psychologique de l'enfant ?

Certains élèves renoncent au saut de classe malgré l'obtention de la dispense d'âge

Chaque année, quelques enfants poursuivent leur scolarité dans leur classe d'âge alors qu'ils ont obtenu l'autorisation de sauter une classe (en moyenne, 8% des dispenses accordées). Ces enfants s'avèrent être d'excellents élèves, obtenant même de meilleurs résultats en fin de primaire aux divers tests – ils n'ont pas eu de programme scolaire à rattraper – que les enfants ayant effectué le saut de classe. Ils possédaient, très visiblement, le potentiel pour assumer un saut de classe et n'ont rien perdu de leur excellence malgré le fait d'avoir renoncé au saut. Cette décision, prise par les parents, parfois sur incitation de l'enfant, n'a pas l'air d'avoir porté préjudice à ces enfants, du moins de ce point de vue-là. Ce résultat semble contredire l'idée souvent avancée que les enfants HPI qui suivent un rythme "normal" s'ennuient et finissent par être en échec scolaire ; la réussite scolaire de ces élèves ayant renoncé à un saut de classe montre qu'il est important de nuancer cette affirmation. Le fait que le renoncement au saut de classe ait été une décision des parents, voire de l'enfant lui-même, montre l'importance de l'attitude de ces deux protagonistes face à une telle mesure.

Que deviennent les élèves à qui le saut de classe a été refusé ?

Les enfants à qui un saut de classe a été refusé obtiennent globalement de bons, voire de très bons résultats aux tests scolaires en fin de primaire, leur moyenne se situant ainsi au-dessus de celle de l'ensemble des élèves (mais en dessous de ceux ayant sauté une classe). Toutefois, pour une part non négligeable d'entre eux, leurs résultats se situent en dessous de la moyenne de l'ensemble des élèves. Aux tests de pré-orientation, on retrouve les mêmes tendances. Concernant leurs parcours scolaires, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, ces enfants se distinguent peu de ceux ayant sauté une classe. Par

contre, ils ont plus de difficultés que les enfants qui ont sauté une classe lorsqu'ils suivent une formation gymnasiale au PO.

Est-ce que ces constats pourraient laisser penser qu'une partie de ces élèves aurait tout aussi bien pu profiter d'un saut de classe ? Quel aurait été l'impact de ce saut sur leur scolarité ? Impossible de répondre à ces questions, tout comme il n'est pas possible de savoir quelle aurait été la scolarité des enfants au bénéfice d'une dispense d'âge s'ils avaient suivi malgré eux le cursus normal. Pour pouvoir tirer de telles conclusions, il faudrait définir un dispositif expérimental qui affecterait aléatoirement des élèves ayant le profil pour un saut de classe dans deux groupes expérimentaux, l'un effectuant le saut, l'autre pas. Le même principe serait appliqué pour les élèves qui ne présentent pas un profil favorable à un saut de classe. Mais pour des raisons déontologiques évidentes, un tel plan expérimental n'est pas envisageable.

Sur la base des résultats scolaires en fin de primaire et du parcours scolaire au secondaire, on peut tout de même conclure que le fait d'avoir poursuivi le cursus "normal" ne semble pas, au final, leur avoir porté préjudice, bien que l'on sache que pour une partie d'entre eux le refus d'un saut est mal vécu, en particulier par les parents. A plus long terme, nous ne savons toutefois pas si le fait de ne pas avoir obtenu le saut de classe a eu des répercussions d'ordre plus personnel (sur le vécu et le ressenti en termes de frustration, ennui, sous-stimulation, démotivation, etc.).

Pas d'incidence du degré sauté sur l'issue à plus long terme d'un saut de classe

Aucune étude n'a mis en évidence des différences significatives au niveau de la réussite scolaire selon le moment où intervient un saut de classe, à savoir tout au début de la scolarité ou plus tard. Quelques auteurs (Robinson et Weimer, 1991) insistent, néanmoins, sur certaines différences de nature plus qualitative : ainsi, selon eux, un saut de classe précoce impliquerait des changements d'ordre scolaire et relationnel moins incisifs et perturbants pour l'enfant que lorsque le saut intervient plus tard dans la scolarité. Les auteurs concluent que l'accélération scolaire précoce permet d'éviter (i) l'ennui engendré par un décalage important entre les attentes de l'école et les capacités de l'enfant, (ii) des lacunes trop grandes liées au programme scolaire sauté et (iii) la rup-

ture des liens d'amitié que l'enfant a tissés au fil des ans. Pour ces raisons, ils préconisent plutôt une entrée anticipée à l'école qu'un saut de classe ultérieur.

A l'instar de ces constats, les résultats de cette étude ne permettent pas non plus de mettre en évidence un quelconque lien entre le degré sauté et l'issue d'un cursus accéléré, que ce soit du point de vue des performances scolaires en fin de scolarité primaire ou des parcours scolaires au secondaire. S'il y a une incidence du degré sauté, on peut penser qu'elle serait, là aussi, davantage d'ordre qualitatif et se répercuterait alors plutôt sur le vécu scolaire, voire extra-scolaire, comme cela a été mis en avant par certains chercheurs (Rogers et Kimpston, 1992). On peut en effet facilement imaginer que les enfants ne vivent pas ce genre de changement de la même façon à 4 ans qu'à 10 ans. Leur compréhension des enjeux de cette démarche, leurs appréhensions, leurs capacités à se projeter dans un futur proche, à se forger et à exprimer leur position évoluent avec l'âge et influencent leur manière de gérer ce type de situation.

Quelques recommandations

A la lumière de cette étude, quelques éléments objectifs permettent de nourrir la réflexion autour de la question du saut de classe et de dépasser le simple débat idéologique.

A partir des différents constats relevés, nous formulons quelques recommandations qui rejoignent pour l'essentiel celles formulées par Feldhusen et al. en 1986.

1. Le saut de classe est une mesure dont l'utilisation doit faire l'objet d'une prise en compte approfondie de la situation individuelle de l'enfant.

2. Les enfants pressentis pour un saut de classe doivent faire preuve d'une avance évidente en ce qui concerne le développement intellectuel et les connaissances scolaires. Lorsqu'il y a quelques lacunes scolaires, il faut s'assurer au maximum des capacités de l'enfant à les rattraper facilement, sans que cela implique une surcharge de travail trop importante.

3. Il faut s'assurer que le saut de classe répond à un réel besoin de l'enfant et que celui-ci ne subit pas trop de pression de la part de son environnement familial ou scolaire.

4. Une sensibilisation des enseignants à l'identification des enfants à haut potentiel et aux possibilités de prise en charge de ces enfants rend ces mesures plus efficaces. ■

Notes

¹ Jendoubi, V., Jaunin, A., Jagasia, N. (2013). *Le saut de classe à l'école primaire genevoise. Etude rétrospective sur 17 ans de dispense d'âge (1993-2009)*. Genève : SRED.

² Différentes sources d'informations ont été exploitées : questionnaire parents et questionnaire enseignant au moment de la demande, obtention ou non de la dispense, questionnaire enseignant une année après l'examen de dispense d'âge, résultats aux épreuves cantonales de fin de 8P, résultats aux tests de préorientation en 8P, données issues de la base de données scolaires (nBDS) afin de reconstruire les parcours scolaires.

³ Pour 5 enfants, nous n'avons pas pu déterminer leur provenance de manière effective.

⁴ Il s'agit très souvent d'enfants ayant déjà suivi ailleurs le degré *équivalent* à celui qu'ils seraient, au vu de leur âge, censés intégrer dans le système public genevois. L'âge d'entrée à l'école primaire est, en effet, bien souvent différent entre le système scolaire public genevois et d'autres systèmes scolaires (privé ou autres pays). Dans ces systèmes scolaires, l'inscription est déterminée en fonction de l'année civile (c'est-à-dire jusqu'à la fin décembre) alors que le système public genevois avait fixé, jusqu'en 2009, fin octobre comme date butoir (fin juillet depuis). Ainsi, à Genève, les enfants nés aux mois de novembre et décembre devaient attendre une année pour commencer l'école contrairement à leurs camarades nés avant le 1er novembre de la même année civile. Ainsi, ces enfants ont bien souvent commencé l'école plus tôt que cela ne leur aurait été possible à l'école publique genevoise et, indépendamment de la correspondance *réelle* des degrés scolaires entre différents systèmes scolaires, une large majorité des parents avançaient l'argument "*mon enfant a déjà fait le degré*" lors de la demande de dispense d'âge.

⁵ Depuis 2011, date de la mise en œuvre de l'accord intercantonal suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), les deux premières années d'école (1P et 2P, anciennement appelées 1re et 2e enfantine) sont devenues obligatoires, alors qu'auparavant la scolarité obligatoire ne débutait qu'avec la 3P à

l'âge de 6 ans révolus au 31 octobre.

⁶ En lien avec HarmoS, la date limite déterminant l'âge d'entrée à l'école a été ramenée au 31 juillet.

⁷ En comparaison avec l'ensemble de la population scolaire, en 2009, 28% des élèves fréquentaient une classe à double degré (Le Roy-Zen Ruffinen, 2011) alors que c'était le cas de 55% des enfants candidats à un saut de classe, ces derniers étant la plupart du temps dans le degré inférieur. Par ailleurs, cette part est passée de 18% en 1993 à 55% en 2009 (13% à 28% pour l'ensemble de la population scolaire).

⁸ Du moins, l'efficacité pédagogique d'une classe à double degré n'est pas indépendante de certaines variables liées au contexte (pour l'élève, le fait d'être ou non choisi, et pour l'enseignant, son attitude et son expérience professionnelle face à ce type de classe).

⁹ Résultats aux épreuves cantonales de 8P en français et mathématiques.

¹⁰ Soussi, A. & al. (2008).

¹¹ Pour les 6P à 8P, plus de 80% des avis favorables sont "confirmés".

¹² Soit, selon le degré sauté, entre 4 et 9 années plus tard.

Références

- Beauchesne, C. (1991). *La situation scolaire des élèves admis avec dérogation en maternelle à 5 ans et en première année du primaire*. Direction de la recherche. Québec, ministère de l'Éducation du Québec. Cité dans *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école*. Ordre des psychologues du Québec, mai 2006. http://www.ordrepsy.qc.ca/sn_uploads/2006_05_Lignes_directrices_Evaluation_enfant_derogation_age_admission_ecole.pdf
- Colangelo, N., Assouline, S.G., & Gross, M.U.M. (2004). *A Nation Deceived: How schools hold back America's brightest students (Vol. 1 & 2)*. Belin-Blank Center for Gifted Education: University of Iowa.
- Feldhusen, J., Proctor, T.B., & Black, K.N. (1986). Guidelines for grade advancement of precocious children. *Roepers Review*, Vol. 9, No. 1, pp. 9-10. http://www.davidsongifted.org/db/Articles_id_10174.aspx
- Florin, A., Cosnefroy, O. & Guimard, P. (2004).

Trimestre de naissance et réussite scolaire.

Revue Européenne de Psychologie Appliquée, Vol. 4, No. 54, 237-246.

- Grégoire, J. (1992). *Evaluer l'intelligence de l'enfant*. Liège : Mardaga.
- Heinbokel, A. (1996). *Ueberspringen von Klassen*. Münster: LIT.
- Hoogeveen, L. (2005). Teacher attitudes toward academic acceleration and accelerated students in the Netherlands. *Journal for the Education of the Gifted*, Vol. 29, No. 1, 30-59.
- Lautrey, J. (2004). Les modes de scolarisation des enfants à haut potentiel et leurs effets. Analyse de la littérature. *Psychologie française*, 49, 337-352.
- Leroy-Audoin, C., Suchaut, B. (2006). Efficacité pédagogique des classes à plusieurs cours : des résultats nouveaux qui relancent le débat. *Les Notes de l'Érdu*, 06/01. <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/48/92/64/PDF/note061.pdf>
- Le Roy-Zen Ruffinen, O. (coord.) (2011). *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation. Édition 2011*. Genève : SRED.
- Rieben, L. (1980). Les dispenses d'âge dans l'école primaire genevoise. *Psychologie de l'enfant et différenciation de l'enseignement dans la problématique des dispenses d'âge. L'orientation scolaire et professionnelle*, 9, 161-180.
- Robinson, N.M., & Weimer, L.J. (1991). Selection of candidates for early admission to kindergarten and first grade. In S.T. Southern & E.D. Jones (Eds.), *The academic acceleration of gifted children*. New York: Teachers College Press.
- Soussi, A. et al. (2008). *Pratiques déclarées d'enseignement de la lecture et performances des élèves dans le canton de Genève*. Genève: SRED.
- Southern, W.T. (1989). Practitioner objections to the academic acceleration of gifted children. *Gifted Children Quarterly*, 33 (1), 29-33.
- Stamm, M. (2011). Zur Tragik des perfekten Kindes, 4bis8, *Fachzeitschrift für Kindergarten und Unterstufe*, no. 11, 17-19.
- Suchaut, B. (2008 - déduit car non daté). *Les classes à cours double : élément sur leur efficacité pédagogique avec le cas du CP*. Université de Bourgogne et Irédu CNRS. http://www.brunosuchaut.fr/IMG/pdf/Synthese_CMULT.pdf

Informations complémentaires :

verena.jendoubi@etat.ge.ch, +41/0 22 546 71 18 - alexandre.jaunin@etat.ge.ch, +41/0 22 546 71 49
narain.jagasia@etat.ge.ch, +41/0 22 546 71 14

Edition :

narain.jagasia@etat.ge.ch, 022 546 71 14

Version électronique de cette note :

<http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/notesinfo/notes-sred-59.pdf>